



Communiqué de presse de la Société Française de Tabacologie

Le tabagisme est la principale cause de mortalité prématurée évitable en France.

Le congrès de la Société Française de Tabacologie a réuni 400 spécialistes du tabagisme et de la dépendance tabagique à Nancy les 17 et 18 novembre 2011.

Ce congrès a fait le point sur les avancées scientifiques sur la dépendance tabagique, maladie chronique et récidivante, et sur ses traitements, qu'il s'agisse de traitements non médicamenteux ou médicamenteux, de traitements actuels ou futurs, de leur efficacité ou de leur tolérance. Les tabacologues se réjouissent que l'Assemblée nationale ait reconnu le 11 novembre 2011 la nécessité de créer un fond de prévention et d'indemnisation des victimes du tabac et désigne clairement l'industrie du tabac comme le responsable des dégâts de santé subis par les fumeurs.

Malgré les acquis importants de la science, de grands progrès restent à faire dans la prise en charge des fumeurs, que ce soit pour optimiser l'efficacité des traitements ou les intégrer dans les actes médicaux courants.

Suite à des études médico-économiques sur les données françaises, belges luxembourgeoises et suisses, les congressistes ont voulu faire une déclaration commune pour que cesse la règle d'exception dite du « forfait de 50 euros » qui régit la prise en charge des traitements de la dépendance tabagique au profit de l'intégration de cette prise en charge dans le système de soin, comme sont intégrés par exemple les traitements de l'hypertension artérielle ou du diabète.

Cette demande prend la forme d'une « déclaration de Nancy » qui est la suivante et qui a été votée à l'unanimité par les congressistes présents :

Le congrès de tabacologie réuni les 17 et 18 novembre 2011 a étudié les données médico-économiques sur l'arrêt du tabac en France et en Europe.

Le remboursement des produits d'arrêt du tabac est scientifiquement établi comme une des interventions médicales ayant le meilleur rapport coût/efficacité.

La Société Française de Tabacologie et les 400 spécialistes réunis à Nancy demandent donc à ce que les traitements de l'arrêt soient intégralement pris en charge en France.